

Congrès de l'AARQ

Le point sur les dossiers majeurs en aménagement du territoire

18 avril 2018

M. Daniel A. Gaudreau,
sous-ministre adjoint à l'urbanisme, à
l'aménagement du territoire et à l'habitation

Plan de présentation

- Renforcement de l'accompagnement en aménagement du territoire.
- Renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire.
- Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.
- Inondations du printemps 2017.
- Politique de mobilité durable 2030.

Renforcement de l'accompagnement en aménagement du territoire



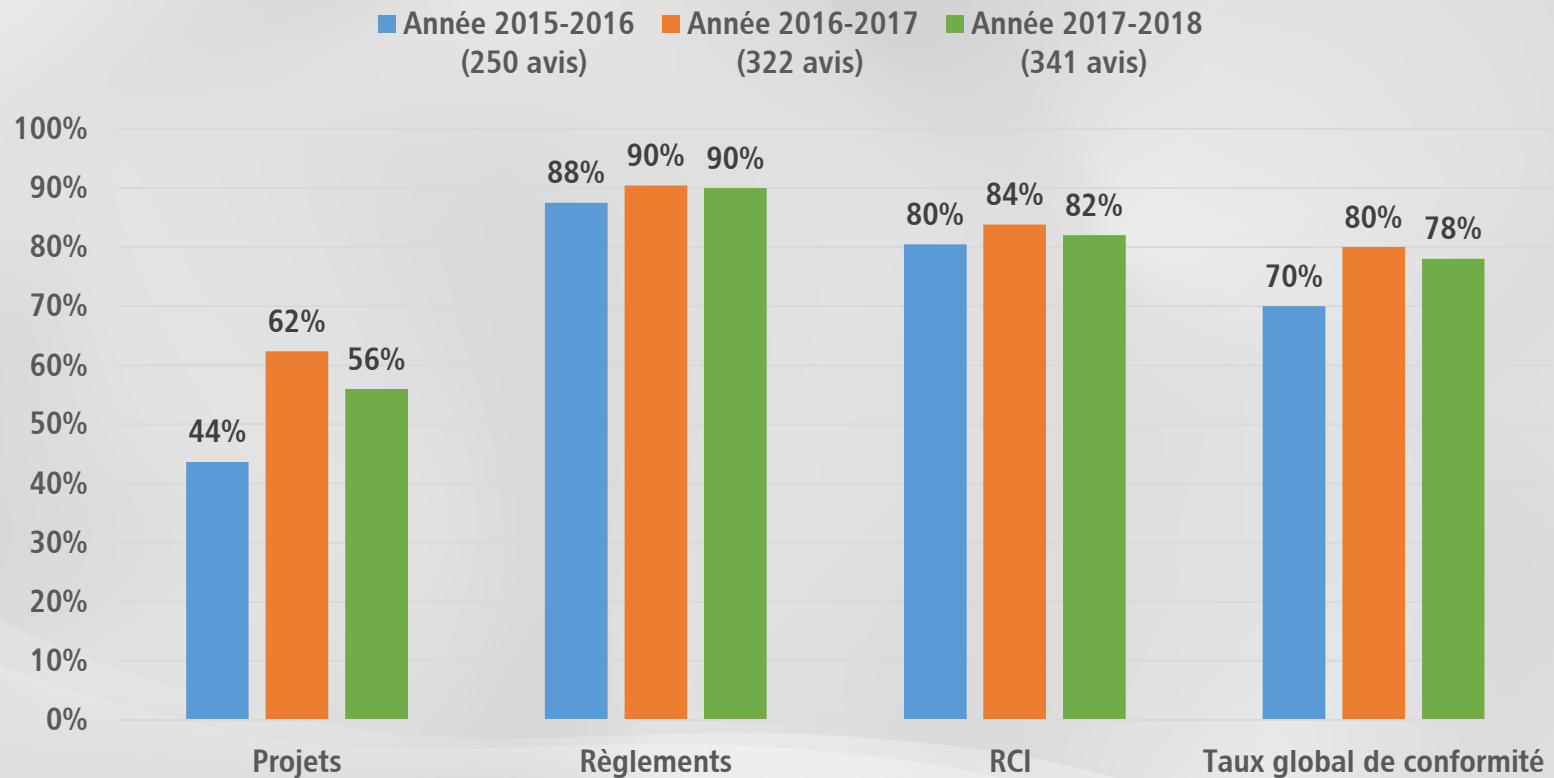
Renforcement de l'accompagnement en aménagement du territoire

RÉSULTATS EN CONTINU DE LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

- Accompagnement en amont et soutenu auprès des instances municipales.
- Entrée en vigueur de 10 schémas d'aménagement et de développement révisés depuis 2 ans.
- Prise en compte des particularités régionales dans le respect des orientations gouvernementales.
- Augmentation du taux de conformité.

Renforcement de l'accompagnement en aménagement du territoire

Taux de conformité



RENOUVELLEMENT DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire

État de situation

- Implication de plus de 15 ministères et organismes gouvernementaux.
- Mise en place d'une table des sous-ministres adjoints des différents ministères et organismes concernés afin de coordonner le processus.
- Maintien en vigueur de 3 OGAT (Énergie éolienne, CMM, CMQ).
- Élaboration de 10 nouveaux documents, dont 2 sont déjà en vigueur.

Renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Glissements de terrain dans les dépôts meubles
(en vigueur 2016)

Activité minière
(en vigueur 2017)

Énergie éolienne
(maintenu en vigueur)

Communautés métropolitaines
(maintenus en vigueur)

Territoire public
(adoption prévue printemps 2018)

Gestion durable des forêts et de la faune
(adoption prévue printemps 2018)

Territoire et activités agricoles
(adoption prévue printemps 2018)

Développement durable des milieux de vie
(poursuite des travaux)

Conservation de la biodiversité
(en élaboration)

Gestion intégrée des ressources en eau
(en élaboration)

Installations électriques d'Hydro-Québec
(en élaboration)

Hydrocarbures
(en élaboration)

Renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Étapes réalisées :

- Consultations en 2017.
- Réception et intégration des commentaires.
- Rédaction des nouvelles versions des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT).
- Mise en place du comité conjoint FQM-UMQ-MAMOT.

Renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Consultations des partenaires du milieu municipal et associatif ainsi que des communautés autochtones tenues en 2017 :

- 4 projets d'OGAT présentés :
 - Pour un aménagement harmonieux du territoire public;
 - Territoire et activités agricoles;
 - Gestion durable des forêts et de la faune;
 - Développement durable des milieux de vie (DDMV).
- Près de 400 personnes ont participé aux rencontres régionales (élus et dirigeants administratifs).
- Près de 90 partenaires ont transmis des commentaires.

Renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Principaux commentaires du milieu municipal sur l'OGAT DDMV :

- Les OGAT devraient davantage s'adapter aux différentes réalités régionales et exprimer plus clairement la volonté du gouvernement de moduler les OGAT en fonction des particularités régionales, notamment dans les milieux ruraux dévitalisés et dans certaines régions ressources;
- Le milieu municipal devrait avoir l'autonomie nécessaire pour choisir les meilleurs modèles de développement selon les réalités du milieu.

Renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Principaux commentaires des autres partenaires sur l'OGAT DDMV :

- Important d'établir que les objectifs collectifs du Québec liés notamment à la protection des milieux humides et des terres agricoles, à la lutte contre les changements climatiques, à la prévention en santé dépassent les questions locales et régionales. L'OGAT doit être précise et ambitieuse;
- Important que l'OGAT contribue à freiner l'étalement urbain;
- L'exigence de distribuer la croissance anticipée contribue à consolider les milieux de vie et il s'agit là d'une bonne approche d'optimisation de l'espace.

Renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Principales modifications apportées à l'OGAT Pour un aménagement harmonieux du territoire public :

- Pas de changement majeur, mais des précisions ont été ajoutées :
 - Attente 1.2.1 : *Respecter les normes de développement de la villégiature.* On demande de respecter plutôt que d'intégrer les normes de développement de la villégiature;
 - Afin d'éviter une redondance avec l'attente 4.2.2 de DDMV, l'attente 1.2.2 portant sur l'accès au territoire public a été transformée en un encadré précisant comment les MRC peuvent intervenir pour favoriser l'accès au territoire public.

Renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Principales modifications apportées à l'OGAT Territoire et activités agricoles :

- L'attente 1.1.1 « Maintenir la base productive agricole en zone agricole » a été revue afin de permettre une modulation :
 - Dans les portions de territoire de la MRC compris dans une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR), cette démonstration porte sur l'ensemble du territoire de la RMR ou de l'AR situé à l'intérieur des limites de la MRC.
 - Pour le volet lié à la compensation, une précision a été ajoutée afin de préciser que seul le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal est visé (en cohérence avec le projet de loi 150).

Renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Principales modifications apportées à l'OGAT Territoire et activités agricoles :

- L'attente 1.1.2 a été revue afin d'être moins limitative pour les usages permis dans la zone agricole pour laisser davantage de souplesse aux MRC en fonction de leurs particularités :
 - Les attentes liées à la caractérisation de la zone agricole ont été davantage balisées afin de tenir compte des particularités régionales;
 - Des ajustements ont été apportés à l'attente afin de ne pas restreindre les possibilités de construire plus d'une résidence sur un lot doté de droits acquis et utilisé à une fin autre qu'agricole.

Renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Principales modifications apportées à l'OGAT Gestion durable des forêts et de la faune :

- Pas de modification majeure, mais des ajustements :
 - Attente 1.1.1 : *Favoriser la compatibilité des usages de manière à contribuer au maintien des possibilités forestières et à l'aménagement durable des forêts.* Le libellé de l'attente a été légèrement modifié afin de clarifier l'objectif de l'attente (assurer la compatibilité des usages);
 - Objectif 2.2 : *Contribuer à la conservation de la faune et de ses habitats.* Le terme « protection » a été remplacé par le terme « conservation » qui inclut les notions de développement durable et de restauration;
 - Attente 2.2.1 : Assurer la conservation des territoires fauniques d'intérêt écologique.

Renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Un ajout vient préciser que c'est le gouvernement qui fournit à la MRC les données relatives aux :

- habitats fauniques cartographiés;
- occurrences d'espèces fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi;
- sites fauniques d'intérêt reconnus.

Renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Comité conjoint FQM-UMQ-MAMOT

- Annoncé en septembre 2017 par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- Composition du comité :
 - Fédération québécoise des municipalités (FQM);
 - Union des municipalités du Québec (UMQ);
 - MAMOT;
 - Adjoint parlementaire du premier ministre pour les régions.

Renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Comité conjoint FQM-UMQ-MAMOT

- Mandat :

Proposer des pistes de solution afin que l'OGAT consacrée au développement durable des milieux de vie tienne davantage compte des réalités locales, et ce, dans la perspective d'une plus grande autonomie des gouvernements de proximité que sont les municipalités et les MRC.

Renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire

OGAT DDMV

- 2 rencontres ont eu lieu
 - En plus des rencontres de travail.
- L'élaboration du document se poursuit en tenant compte :
 - des commentaires reçus dans le cadre des consultations tenues en 2017;
 - des travaux du comité conjoint FQM-UMQ-MAMOT.

Renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Certaines modifications ont déjà été apportées au document :

- Des modifications visent à reconnaître les différentes réalités régionales, notamment dans les milieux ruraux, dévitalisés et dans certaines régions ressources.
- L'ensemble des « doit » ont été remplacés par l'expression : « Il est attendu de la MRC qu'elle ».
- Le terme « mesure », qui semblait référer à des normes, a été remplacé par le terme « moyen » et, lorsque les attentes gouvernementales visaient des objectifs, cela a été précisé expressément.
- Il est dorénavant question de la hiérarchisation et de la complémentarité des pôles reconnus par la MRC et non plus de la priorisation du principal pôle de la MRC.
- On demande maintenant d'encadrer les fonctions urbaines et résidentielles à l'extérieur des périmètres d'urbanisation et non d'en limiter l'expansion.

Renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Prochaines étapes

- Adoption prochaine des 3 OGAT suivantes :
 - Pour un aménagement harmonieux du territoire public;
 - Territoire et activités agricoles;
 - Gestion durable des forêts et de la faune.
- Mise en œuvre des OGAT et poursuite de l'accompagnement :
 - Séances de formation technique auprès des MRC et séances d'information auprès des élus municipaux (prévue à l'automne 2018).

Renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire

Les travaux se poursuivent pour les OGAT suivantes :

- Conservation de la biodiversité
- Gestion intégrée des ressources en eau
- Installations électriques d'Hydro-Québec
- Hydrocarbures

Des consultations auront lieu lorsque les travaux seront complétés.



LE QUÉBEC EN ACTION VERT 2020

Plan d'action **2013-2020**
sur les **changements climatiques**

PLAN D'ACTION 2013-2020 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

MESURES DU MAMOT | BUDGET TOTAL : 50,7 M\$

PRIORITÉ 1

Induire un aménagement durable du territoire

5,5
M\$

● **Mesure 1.1 | Développement et diffusion d'outils d'aménagement destinés aux municipalités – 5 M\$**

Produire des guides méthodologiques, des fiches d'information, des fiches de bonnes pratiques et divers outils opérationnels.

● **Mesure 1.2 | Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les décisions relatives à l'urbanisme**

➤ **1.2.1 Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les orientations gouvernementales en aménagement du territoire – 0,5 M\$**

Mise en place d'une équipe de soutien pour la présentation des nouvelles OGAT aux MRC.

PRIORITÉ 2

Soutenir les municipalités et les collectivités québécoises dans leurs initiatives de réduction de GES, d'adaptation aux changements climatiques et d'aménagement durable du territoire.

44
M\$

● **Mesure 2.2 | Programme d'aide financière pour le développement durable des milieux de vie – 20 M\$**

Aide financière pour améliorer la planification municipale en matière d'aménagement du territoire dans une optique de réduction des émissions de GES.

● **Mesure 2.3 | Soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (mesure MAMOT-MSP) – 14 M\$**

Aide technique et financière pour accroître la résilience du milieu municipal face aux impacts des changements climatiques et saisir les opportunités pouvant en découler.

● **Mesure 2.4 | Soutien aux municipalités dans la mise en place de systèmes de gestion des eaux de pluie – 10 M\$**

Aide financière pour améliorer le drainage des eaux pluviales en milieu municipal par des pratiques de gestion durable.

PRIORITÉ 5

Poursuivre les réseaux de surveillance climatologique

1,2
M\$

● **Mesure 5.2 | Renforcer l'acquisition et le transfert de connaissances sur la dégradation du pergélisol en milieu nordique**

➤ **5.2.1 | Cartographie du pergélisol dans dix villages nordiques – 0,86 M\$**

➤ **5.2.2 | Suivi climatique et géothermique à Salluit – 0,34 M\$**



MESURE 1.1 DU PLAN D'ACTION 2013-2020 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

DÉVELOPPEMENT ET DIFFUSION D'OUTILS D'AMÉNAGEMENT DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS (5 M\$)

- **Objectif :**

Produire des guides méthodologiques, des fiches d'information, des fiches de bonnes pratiques et divers outils opérationnels permettant aux acteurs du milieu municipal de planifier l'aménagement durable du territoire en y intégrant les enjeux associés aux changements climatiques.

- **Projet de fiches de bonnes pratiques**

Réalisation par l'École nationale d'administration publique de dix-huit fiches de bonnes pratiques relatives aux interventions en aménagement du territoire et en urbanisme en lien avec les changements climatiques et destinées au milieu municipal.

MESURE 1.1 DU PLAN D'ACTION 2013-2020 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

DÉVELOPPEMENT ET DIFFUSION D'OUTILS D'AMÉNAGEMENT DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS (5 M\$)

Les fiches de bonnes pratiques portent sur les thèmes suivants :

- Densification
- Mixité des usages
- Mobilité durable
- Intermodalité du transport des marchandises
- Verdissement et îlots de chaleur
- Préservation des milieux naturels et biodiversité
- Gestion durable des eaux pluviales
- Inondations

MESURE 1.1 DU PLAN D'ACTION 2013-2020 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

DÉVELOPPEMENT ET DIFFUSION D'OUTILS D'AMÉNAGEMENT DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS (5 M\$)

Projet « Stratégies collectivités viables » - phase 4

- Aide financière à l'organisme Vivre en Ville permettant le développement et la diffusion de publications, d'outils opérationnels, d'activités de formation, de mobilisation pour les décideurs des municipalités dont :
 - Une tournée de trente rencontres de mobilisation destinées aux décideurs des municipalités, des MRC et des régions prévues de décembre 2017 à mars 2019.
 - Deux colloques « Rendez-vous Collectivités viables » dont le prochain aura lieu en mai 2018 sur le thème « Réconcilier commerces et développement urbain durable ».
 - Une publication courte sur le thème de l'intégration de la lutte contre les changements climatiques, en particulier de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans la planification en aménagement du territoire et en urbanisme.
 - L'accompagnement de municipalités.

Inondations du printemps 2017

Rappel de quelques faits :

- Plus de 4000 personnes évacuées;
- Plus de 5300 résidences touchées;
- 383 résidences démolies;
- 293 municipalités affectées réparties dans 15 régions administratives;
- 400 routes touchées, dont certaines ont dû être fermées;
- 180 glissements de terrain répertoriés.

Inondations du printemps 2017

- Le gouvernement du Québec a pris un décret, le 19 juillet 2017, qui prévoit notamment :
 - l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
 - la possibilité pour les municipalités de demander une dérogation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de permettre, à titre exceptionnel, la reconstruction individuelle ou collective de certains bâtiments en zones inondables;
 - des obligations de reddition de comptes de la part des municipalités.
- Annonce de la bonification de l'aide financière aux sinistrés.

Inondations du printemps 2017

Parmi les actions prises par le gouvernement à la suite de ces événements, notons les suivantes :

- Forum sur les solutions d'avenir en matière d'inondations (6 et 7 octobre 2017);
- Tournée des municipalités affectées (automne 2017);
- Sondages auprès des citoyens sinistrés sur la gestion du risque avant, pendant et après les inondations (automne 2017);
- Journée d'échanges intitulée *Inondations du printemps 2017 – Bilan et perspectives* (19 décembre 2017);
 - Plus de 60 participants (citoyens, élus, municipalités, etc.).

Ministère
de la Sécurité
publique

Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations

Vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes



Inondations du printemps 2017

Le Plan d'action propose 24 mesures visant notamment à :

- Enrichir la connaissance des risques et des actions de prévention;
- Améliorer la préparation aux interventions et au rétablissement en cas de sinistre;
- Bonifier la gestion du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents.



Aide financière totale de près de 50 M\$

Inondations du printemps 2017

Mesure n° 3 : Soutien financier aux municipalités pour améliorer leur préparation aux sinistres (MSP)

- Objectif : Accompagner le milieu municipal dans la mise en œuvre du « Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre » et, plus largement, pour améliorer la préparation municipale aux sinistres.
- Partenaires : municipalités, MRC.
- Aide financière : 20 M\$.

Inondations du printemps 2017

Mesure n° 11 : Une entraide intermunicipale structurée (MSP)

- Objectif : Favoriser l'entraide intermunicipale en collaborant avec le MAMOT et en soutenant, à court terme, le projet de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) qui facilitera les échanges d'équipements et de ressources entre les municipalités.
- Partenaires : MAMOT, Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, Association des directeurs municipaux du Québec, ACSIQ, municipalités, MRC, membres des organisations régionales de la sécurité civile.

Inondations du printemps 2017

Mesure n° 14 : La gestion des zones inondables (MDDELCC)

– Objectifs :

- Actualiser la cartographie des zones inondables;
- Réviser le cadre normatif applicable en zones inondables;
 - Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

– Partenaires : MAMOT, MDDELCC, municipalités, MRC, CM.

– Aide financière :

- 20,5 M\$ pour la cartographie des zones inondables (MAMOT);
- 6,9 M\$ pour la réalisation d'études exhaustives des crues historiques et des crues à venir dans le contexte des changements climatiques.

Inondations du printemps 2017

Mesure n° 16 : délégation aux municipalités de la gestion du programme général d'aide financière

– Objectifs :

- Déléguer aux municipalités qui le souhaitent la gestion totale ou partielle du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, après signature d'un acte de délégation prévu à cet égard;
- Offrir un appui aux municipalités mandataires dans la réalisation de leur mandat.

– Partenaires : municipalités.

Inondations du printemps 2017

Mesure n° 18 : Le partage de données entre le gouvernement et les municipalités (MSP)

– Objectifs :

- Maintenir la cohérence des actions réalisées entre les instances municipales et du gouvernement afin d'accroître leur efficacité dans le déploiement de mesures lors d'un sinistre;
- Mieux répondre aux besoins pressants des personnes touchées par un sinistre;
- Accélérer le traitement et la gestion des réclamations d'aide financière.

Politique de mobilité durable 2030

Le MAMOT collabore avec le MTMDET à la mise en œuvre de 4 mesures du plan d'action 2018-2023 :

- Plans de mobilité durable intégrée : 52,5 M\$, dont 2,5 M\$ pour l'accompagnement.
- Programme d'aide financière pour le développement durable des milieux de vie : 19,7 M\$.
- Soutien à la réalisation de projets pilotes pour tester les véhicules autonomes : 5 M\$.
- Soutien à la planification et la mise en place de transport à la demande (5,1 M\$ sur 5 ans).

MERCI DE VOTRE ATTENTION!